

Saint-Bernard le 3 août 2021

**Communauté de Commune
Saône Vallée
Monsieur le Vice-Président
Patrick NABETH
627 route de Jassans
01600 TREVOUX**

N/ REF : 2108532 – BR / OT
LR/AR : A1 171 178 09486

Monsieur le Vice-Président,

Le 21 juillet 2021, les Maires des communes du bord de Saône étaient conviés à la CCDSV par le Président Marc Péchoux pour une réunion sur les futurs choix des revêtements du chemin de halage / vélo-route 50.

Une présentation de la situation actuelle et des fréquentations a été projetée par les services de la ComCom.

Puis les différents types de revêtements, leurs coûts de réalisation et d'entretien ont été présentés par les services techniques.

La solution d'un enrobé sur l'ensemble du linéaire, présentée comme économique et facile d'entretien avec un faible coût, n'a pas fait l'unanimité.

S'en est suivi une discussion entre les Maires présents et les services techniques, laissant apparaître des différences d'historique, de fonctionnement et donc des souhaits différents suivant les secteurs du halage.

Enfin il a été précisé que la décision serait prise lors du Bureau ComCom du 9 septembre 2021. Donc un délai temps de réflexion très contraint en raison du calendrier des subventions.

Pour la commune de Saint-Bernard, vu le sujet éminemment sensible pour les Spinosiens qui sont très attachés à leur chemin de halage "nature et patrimonial", j'ai indiqué souhaiter réunir les élus municipaux pour débattre de ce sujet.

Car si la compétence est portée par la CCDSV et la décision prise par le Conseil Communautaire, l'avis des communes et de leurs Conseils Municipaux doit être entendu. Je dirai même respecté par la ComCom qui est un outil de mutualisation de compétences au service des communes.

Jeudi 29 juillet 2021, une commission urbanisme (ouverte à l'ensemble des élus municipaux) s'est réunie à la mairie de Saint-Bernard. Nous y avons rattaché le sujet de la vélo-route 50 et du choix de revêtement.

En tant que Vice-Président CCDSV en charge de la vélo-route 50, nous vous avons convié à nos débats et nous vous remercions pour votre présence.

Afin de concentrer cette rencontre sur les échanges et le débat, les élus de Saint-Bernard ont tous été destinataires du diaporama projeté aux Maires lors de la réunion du 21 juillet.

Lors du tour de table des élus, il a été indiqué que :

- Saint-Bernard possède le plus long linéaire de chemin de halage non urbain,
- le chemin de halage de Saint-Bernard se déroule sur l'ensemble de son parcours ($\pm 4,2$ km) en secteur naturel comportant des zones boisées, des zones humides et des zones enherbées, toutes à forte valeur environnementale,
- les travaux de l'association SPINOSA et de l'IET, engagés depuis 2015, ont permis de faire un inventaire de la faune et de la flore sur plusieurs secteurs du halage. Le constat est clair, nous retrouvons de nombreuses espèces sauvages d'intérêt, dont plusieurs qui sont protégées, contribuant au cadre de vie et à la biodiversité du chemin du halage qu'il est nécessaire de préserver et de conforter à l'heure où le PCAET développe sa phase d'action,
- Saint-Bernard a la particularité d'avoir un bord de Saône habité avec des riverains mitoyens presque tout le long,
- Saint-Bernard a la particularité d'avoir trois périmètres protégés Bâtiments de France dont deux englobent le chemin de halage,
- le revêtement actuel du chemin de halage en stabilisé accueille des promeneurs, des marcheurs (dont nordiques), des joggeurs, des cavaliers, des cyclistes et vététistes et des pêcheurs, sans conflit d'usage,
- le revêtement actuel limite la vitesse cycliste,
- le revêtement actuel n'imperméabilise pas les eaux pluviales,
- le revêtement actuel ne contribue pas à créer un îlot de chaleur avec un faible coefficient d'absorption de chaleur,
- la fréquentation du chemin de halage de Saint-Bernard est très majoritairement composée de riverains et populations locales, le cyclotourisme ne représentant que moins de 20% de la fréquentation,
- le chemin de halage fait partie du quotidien des Spinosiens qui s'y promènent régulièrement en famille,
- les Spinosiens sont très attachés au côté "nature" du chemin de Saint Bernard, tant envié par d'autres communes,
- Saint Bernard est l'une des portes d'entrée à la CCDSV, Pays d'Art et d'Histoire, au niveau du pont, avec le halage et le patrimoine naturel et historique en première loge,
- le halage propose différentes séquences paysagères et naturelles, sur St Bernard mais aussi sur les autres communes, qu'il est nécessaire de respecter et de préserver par un aménagement raisonné en lien avec les paysages et les sites traversés.

Sur la proposition de mettre un enrobé sur l'ensemble du linéaire, les élus précisent que :

- ce choix de revêtement n'est pas adapté pour s'intégrer au cadre naturel du chemin de halage de Saint-Bernard,
- le choix d'un revêtement en enrobé bitumeux (composants chimique et dérivé du pétrole) est à écarter et va à l'encontre du PCAET et des enjeux climatiques,

- le choix d'un revêtement en enrobé bitumeux consiste à créer un îlot de chaleur en été ce qui va aussi à l'encontre du PCAET et des enjeux climatiques,
- l'imperméabilisation du sol avec un enrobé bitumeux va à l'encontre des règles environnementales actuelles,
- le choix d'un revêtement très lisse sur l'ensemble du linéaire du chemin de halage appellera l'usage de rollers, skateurs, trottinettes, vélo... de route avec à la clé des conflits d'usagers et de vitesse,
- le choix d'un revêtement façon route encouragera les deux-roues à moteur à emprunter cette voie verte et génèrera des conflits avec les autres usagers pour la vitesse et les riverains pour le bruit et les comportements dangereux des wheelings,
- l'imperméabilisation des sols en zones inondables va à l'encontre des logiques environnementales actuelles,
- le chemin de halage doit rester un chemin pour les habitants du territoire (80%) et non une route au profit des vélo-touristes de passage (20%)

Il a aussi été largement souligné que le développement des voies pour modes doux a complètement été abandonné au cours du dernier mandat où aucun projet n'a été réalisé. Il est urgent de mettre en place un planning de réalisation de voies sécurisées pour les modes actifs et notamment pour rejoindre la gare du futur BHNS à Trévoux et la gare d'Anse.

Il a aussi été rappelé l'importance de porter le projet de liaison douce entre le territoire de la CCDSV et le futur port de plaisance du Bordelan, annoncé comme étant le plus grand port fluvial de France.

A ce jour, le pont de Saint Bernard n'est pas adapté à la traversée des modes actifs et possiblement dangereux. La fréquentation va inévitablement s'accroître dans les années à venir. Ce sujet structurant le territoire ne doit pas être oublié.

Mais le chemin de halage, sous couvert de pouvoir créer certaines des liaisons en mode doux, ne doit pas être transformé en route modes doux au détriment de sa fréquentation première que sont les promeneurs et sportifs locaux.

Christophe Cottarel, Adjoint en charge de l'environnement et des travaux, a présenté un visuel reprenant quelques exemples de voies en stabilisé qui fonctionnent bien dans notre région.

En synthèse, les élus de Saint-Bernard demandent à la CCDSV de conserver le chemin de halage dans son aspect naturel d'aujourd'hui avec un revêtement naturel en stabilisé.

Monsieur le Vice-Président, nous vous remercions d'avoir pris le temps de participer aux discussions de notre Conseil et avons bien noté votre volonté clairement annoncée de respecter la demande des élus de Saint-Bernard : conserver le linéaire Spiniosien du chemin de halage dans son état naturel actuel, avec un revêtement en stabilisé.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Vice-Président et cher collègue, en nos salutations les meilleures.

Bernard REY
Maire de SAINT-BERNARD




